

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	29	22
Date de convocation : le 3 décembre 2024		
Date d'affichage : le 10 décembre 2024		

Seance du 9 décembre
deux mille vingt-quatre
à vingt heures trente

DELIBERATION

N° 2024.103

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE
MAGNY LE HONGRE

Le 9 décembre 2024, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 3 décembre 2024, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames BRISSARD, CHAAR, DELON, FLAMENT-BJARSTAL, HENRY, LAMAIRE, MOVAHEDI, PEREZ-LOPEZ, RESTA, POSE, STEPHAN.
Messieurs CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, NOËL, ROBERT, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN, CEREUIL.

Absents excusés : Madame BELLINI ayant donné pouvoir à Monsieur SCHILLINGER
Madame RENUCCI ayant donné pouvoir à Madame FLAMENT-BJARSTAL
Madame FLEURIEL
Madame DENOYELLE
Monsieur MENIGOZ
Monsieur ROMERO
Monsieur BOUJEMAÏ

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick GUERIN

Mise à jour des membres des commissions communales et création d'une commission toponymie

VU le CGCT

VU la délibération n°2024.65-83 du 30 septembre 2024 relative à la désignation des membres des commissions communales

Madame le Maire propose d'actualiser la composition des commissions communales et de créer une commission toponymie.

Le conseil municipal, après en avoir en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1 : Rapporte la délibération n°2024.65-83 du 30 septembre 2024

Article 2 : Approuve la liste des commissions figurant au tableau ci-joint.

Commissions / Groupes de travail	Patrick Schillinger	Marina Renucci	Laurent Choukroun	Gisèle Henry	Patrick Guérin	Suzanne Chaar	Bernard Noëi	Simonetta Resta	Claude Robert	Pascal Cereuil	François Curutchet	Valérie Perez-Lopez	Pascale Posé	Alejandra Bellini	Eddy Sethian	Alexandra Brissard	François Jacob	Anne-Marie Stephan	Virginie Fleuriet	Barbara DELON	Karim BOUDJEMAJ	Mathieu ROYER	Alain MASSON	Régis Ménigoz	Pierrette DENOYELLE	Laurence LAMAIRE	Frédéric Roméro	Mariam Lydie MOVAHEDI		
Sécurité et citoyenneté	1		1		1		1			1											1	1	1				1			
Travaux, Urbanisme, NTIC, DD	1		1		1					1	1				1		1						1	1	1	1		1	1	
Vie familiale		1		1				1	1				1				1	1		1	1							1	1	
Finances	1			1			1	1									1	1						1		1	1			
Vie locale		1	1			1		1	1		1	1	1			1				1	1	1			1	1	1		1	1
Vie économique et commerces, Transport							1			1		1	1										1		1				1	
Toponymie	1						1	1				1			1	1		1		1			1			1		1	1	

Article 3 : Valide la composition des commissions communales.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération est transmise à :

- Monsieur le sous-Préfet de TORCY
- Archives de la commune



Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL

Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.